

BC saisie par : LOURAICHIA	le 21.04.2022	Validé par: LOURAICHIA	le 21.04.2022
Interlocuteur : Chargé de secteur LOURAICHIA NAWEL	EMS JUEN		
Centre : CS206 Chargé secteur TER02 06	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 20115624 M SAYILIR EJDER
0667700185

Contrat: 123384/0 du 21.07.2017

ESI: 0937-02-01-0016 ECHIROLLES Joliot Curie au Rez de chaussée H7

JOLIOT CURIE - BAT C1 Logt 0016 21 AVE Henri Wallon

Destination: HABITATION Date fin constr.: 31.10.2013 Date entrée patrim.: 01.04.2010

OBJET DE LA COMMANDE:	Réclamation PL/483302 VOLET ROULANT ELECTRIQUE DEFAILLANT		
Date de début d'exécution:	21.04.2022	Fin d'exécution:	28.04.2022
VOLET ROULANT ELECTRIQUE DEFAILLANT DANS LE SALON. CEUX DES CHAMBRES SONT DEREGLÉS. LOCATAIRE A VERIFIER TELECOMMANDE ET TABLEAU ELECTRIQUE. MERCI DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR REPARATIONS. Cette intervention se faisant sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, doit répondre aux obligations du Cc du Travail relatif à l'exposition à l'Amiante et relève de la Sous-Section 4			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMEN44810-Remise en état d'un volet roulant défaillant	49,13	1,00	49,13	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
49,13	0,00	49,13	4,91	54,04

Opération:	S. analytique: Non affecté
------------	----------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire		Signature de l'entreprise	

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art